



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 4989

Texte de la question

Mme Odile Saugues appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des maîtres auxiliaires. Elle souhaite connaître le nombre de maîtres auxiliaires qui, dans l'académie de Clermont-Ferrand, ont pu être effectivement réemployés après les décisions prises par le Gouvernement.

Texte de la réponse

La circulaire du 18 juillet 1997 garantit le réemploi pour la durée de l'année scolaire 1997-1998 de tous les maîtres auxiliaires qui n'ont été employés au cours des années scolaires 1996-1997 et 1995-1996, sous réserve qu'ils aient donné satisfaction sur le plan pédagogique et qu'ils souhaitent eux-même être employés. Ce dispositif a permis de réemployer 27 611 maîtres auxiliaires à la date du 16 octobre 1997, dans l'académie de Clermont-Ferrand

Données clés

Auteur : [Mme Odile Saugues](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4989

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3501

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4789